

Introduction

En 1990, la CEE a décidé de confier au Comité européen de normalisation (CEN) la rédaction des Eurocodes, normes européennes de conception, de dimensionnement et de justification des structures de bâtiment et de génie civil ; un ensemble de règles techniques a donc été établi dans le but de leur donner par la suite un statut de normes européennes et pallier l'absence d'harmonisation entre ces règles à travers l'Europe. Ceci apparaissait en effet comme un obstacle au libre accès des entreprises de travaux ou des bureaux d'études techniques aux marchés des autres états membres.

Le comité technique qui gère ces travaux au sein du Comité européen de normalisation est le CEN/TC 250 « Eurocodes structuraux », présidé par l'Allemagne. AFNOR, en tant que membre du CEN, coordonne le suivi de ces travaux sur le plan français.

Initialement au nombre de neuf, les Eurocodes étaient chacun subdivisés en parties et sous-parties, représentant sur l'ensemble du programme un total de 60 documents. Ils ont été rédigés et publiés en tant que prénormes européennes (ENV), afin d'être expérimentés pour une durée de trois ans sur des projets de construction. Durant cette période, les règles nationales coexistent encore avec les Eurocodes.

Chacun de ces Eurocodes vise un aspect spécifique de la conception, ou un type particulier de construction :

- Eurocode 1 : Bases de calcul et actions sur les structures
- Eurocode 2 : Calcul des structures en béton
- Eurocode 3 : Calcul des structures en acier
- Eurocode 4 : Calcul des structures mixtes acier-béton
- Eurocode 5 : Calcul des structures en bois
- Eurocode 6 : Calcul des ouvrages en maçonnerie
- Eurocode 7 : Calcul géotechnique
- Eurocode 8 : Conception et dimensionnement des structures pour leur résistance aux séismes
- Eurocode 9 : Calcul des structures en alliages d'aluminium

À ce stade, la publication par AFNOR comprend l'Eurocode, sous la forme du texte de la prénorme européenne (ENV) tel qu'adopté dans sa totalité par le CEN, accompagné du Document d'application nationale (DAN). Ce dernier ne fait pas l'objet d'un document séparé mais est intégré tout au long du texte et doit être utilisé conjointement.

En 1998 a débuté le lancement de la conversion des premiers Eurocodes en EN. Depuis cette date, les instances européennes se réunissent pour réviser les ENV en prenant en compte les commentaires reçus pendant la période d'expérimentation des ENV. Cette première mise à jour du CD ROM comporte ainsi les deux premières normes européennes publiées, EN 1990 et EN 1991-1-1, mettant en place les nouveaux Eurocodes :

- Eurocode 0 : Bases de calcul des structures
- Eurocode 1 : Actions sur les structures

La reprise en norme française de ces premières normes européennes résulte de l'application du règlement intérieur du Comité européen de normalisation (CEN) qui impose que les normes européennes adoptées par ses membres soient transformées en normes nationales au plus tard dans les 6 mois après leur ratification et que les normes nationales en contradiction soient annulées.

Toutefois, comme elles font partie d'un ensemble de normes constituant la collection des Eurocodes, qui dépendent dans une certaine mesure les unes des autres pour leur application et que certaines d'entre elles sont encore en cours d'élaboration, le CEN a par ailleurs fixé une période de transition nécessaire à l'achèvement de cet ensemble de normes européennes ; durant cette période, les membres du CEN ont l'autorisation de maintenir leurs propres normes nationales adoptées antérieurement.

Leur application en France appelle, en outre, un ensemble de précisions et de compléments pour lesquels une annexe nationale est en préparation. En attendant la publication de l'annexe nationale, si la norme européenne est employée, c'est avec les compléments précisés par l'utilisateur et sous sa responsabilité.

Dans l'attente de ces publications, les ENV restent valides.

Claude Patrouilleau
Ingénieur AFNOR